



Philip Thibodeau, avocat

Chef d'expertise, droit réglementaire de l'énergie

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 825-8843

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 14 avril 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier Régie : R-4320-2025

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 10 avril 2026 (A-0048) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience du 22 au 28 avril 2026 dans le dossier mentionné en objet.

LISTE DES TÉMOINS

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, la composition des panels envisagés par Énergir :

Panels	Témoins
Sujet 2	Caroline Allard Directrice principale, Comptabilité financière DaQ Simon Coutu-Mantha Directeur tarification Yanick Morin Conseiller principal réglementation
Sujet 3	Rokhaya Laye Diagne Conseillère principale marchés du carbone Simon Coutu-Mantha Directeur tarification Claire Holzer Conseillère principale, marchés du carbone

	<p>Emmanuelle Paquin Directrice comptabilité financière, marge brute et projets</p> <p>Vincent Pouliot Directeur exécutif, marchés du carbone et efficacité énergétique</p>
--	---

À ce stade-ci, les témoins d'Énergir n'entendent pas effectuer de présentation à l'audience.

TEMPS PRÉVU POUR CONTRE-INTERROGER LES TÉMOINS DES INTERVENANTS

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver une période de 10 minutes par intervenant afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

TEMPS PRÉVU POUR L'ARGUMENTATION AINSI QUE LE MODE SOUHAITÉ

Énergir demande à la Régie de réserver une période de 45 minutes pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

MOYENS PRÉLIMINAIRES

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb